



Auto-entrepreneur ou maison des artistes?

Par **HFRIEH**, le **16/06/2010** à **11:12**

Bonjour,

Etudiante en Communication des entreprises, je souhaite proposer mes services en graphisme aux entreprises afin de gagner un peu d'argent de manière ponctuelle et non comme une activité à plein temps puisque je poursuis encore mes études. Je souhaiterais savoir si je dois m'enregistrer en tant qu'auto-entrepreneur ou à la maison des artistes pour être en règle selon la loi. Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me guider en sachant que je souhaiterais payer le moins possible de frais en tout genre.

Cordialement,
Hélène